



STATISTIQUES ET INDICATEURS

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS AU 28 FÉVRIER 2017



Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés diminue de 0,2% sur un mois et augmente de 1,7% sur un an⁽¹⁾

Au 28 février 2017, on comptabilisait 3 186 000 demandeurs d'emploi indemnisés, soit -0,2% sur un mois [cf. Tableau 1].

Les bénéficiaires de l'Assurance chômage représentent 83,4% des personnes indemnisées en février 2017. Ces effectifs diminuent de 0,1% sur un mois et augmentent de 1,4% sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre d'une allocation de formation en Assurance chômage diminue de 3,1% sur un mois et augmente de 35,3% sur un an. Le nombre d'allocataires en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) diminue de 1,0% sur un mois et de 19,5% sur un an [cf. Graphique 1].

Les bénéficiaires des allocations d'Etat représentent 14,5% des personnes indemnisées en février 2017. Ces effectifs diminuent de 0,6% sur un mois et de 2,9% sur un an. Pour les allocations d'Etat hors formation, la baisse des effectifs est quasi continue depuis août 2014 [cf. Graphique 2].

Tableau 1

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TYPE D'ALLOCATION (DONNÉES CVS, FRANCE MÉTROPOLITAINE)

	Février 2016	Janvier 2017	Février 2017	Variation		Poids février 2017
				sur un mois	sur un an	
Assurance chômage	2 620 900	2 659 300	2 656 600	-0,1%	1,4%	83,4%
dont formation*	81 100	113 200	109 700	-3,1%	35,3%	3,4%
dont CSP*	77 100	62 700	62 100	-1,0%	-19,5%	1,9%
Etat**	475 600	464 400	461 800	-0,6%	-2,9%	14,5%
dont formation	23 000	29 400	29 400	0,0%	27,8%	0,9%
Autres***	35 800	67 200	67 600	0,6%	88,8%	2,1%
Total indemnisés	3 132 300	3 190 900	3 186 000	-0,2%	1,7%	100,0%

* Les formations réalisées dans le cadre du dispositif CSP, 5 600 en février 2017, sont comptabilisées dans la ligne « dont CSP », mais pas dans la ligne « dont formation »

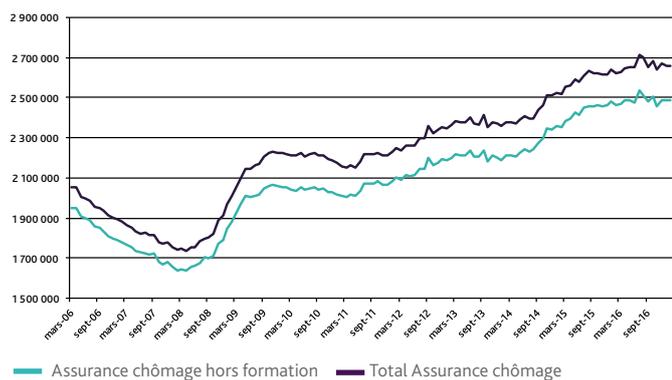
** hors ATA1

*** Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE)

1. Les données des mois de janvier et février 2017 sont provisoires, celles de février 2016 sont définitives (cf. les séries de données sur l'indemnisation pour plus de détails).

2. Avec la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires », le nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi a fortement augmenté depuis début 2016. Cette montée en charge rapide a pu modifier la saisonnalité des séries statistiques sur les allocataires indemnisés en formation. Les évolutions au mois le mois relatives aux demandeurs d'emploi indemnisés pour une allocation de formation présentent donc une plus forte volatilité et sont à considérer avec prudence.

Graphique 1
DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS EN FIN DE MOIS
AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



Données CVS, France métropolitaine

Graphique 2
DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS EN FIN DE MOIS
AU TITRE D'ALLOCATIONS D'ÉTAT



Annick Bonal et Guillaume Delvaux
 Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Sources et définitions

En fonction d'un certain nombre de critères (références de travail, âge, motif de fin de contrat de travail, ressources,...) un demandeur d'emploi peut se voir ouvrir un droit en Assurance chômage ou en solidarité-Etat, ou être en formation ou en contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique). Un demandeur d'emploi est alors soit indemnisé au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisé (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale). Cette publication porte sur les demandeurs d'emploi effectivement indemnisés en fin de mois, c'est-à-dire percevant au moins un euro le dernier jour du mois.

LE REGROUPEMENT DES ALLOCATIONS PRÉSENTÉES DANS CETTE NOTE EST LE SUIVANT :

- **Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), ARE différé (intermittents du spectacle)
- **Formation / Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), AREF différé
- **Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)** : Allocation de Sécurisation Professionnelle (y compris formation), ASP taux ARE (y compris formation)
- **Etat** : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Temporaire d'Attente 2 (ATA, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP)
- **Formation / Etat** : Rémunération de Fin de Formation (RFF), Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF)
- **Autres** : Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE). Les conventions de gestion concernent les employeurs publics qui ont la charge financière de l'indemnisation chômage de leurs agents mais en confient la gestion administrative à Pôle emploi. La RFPE est une allocation de formation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation conventionnée par Pôle emploi ou une POE, et qui n'ont pas de droit à l'AREF ou à l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle pour les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle) le jour où ils entrent en formation.

Comme chaque année les coefficients de correction pour variations saisonnières et les coefficients permettant d'estimer les statistiques provisoires ont été réestimés.

Des précisions sur les sources et le calcul du nombre de personnes indemnisées, ainsi que des séries par allocations détaillées, brutes et CVS, France Métropolitaine et France entière sont disponibles sur Internet sur le lien suivant : [production des données mensuelles](#).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Stéphane DUCATEZ

Réalisation
 Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
 1 avenue du Docteur Gley
 75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

